

Conseil municipal du 8 novembre 2010

Compte-rendu de réunion

Présents : ANGE Thierry, BALDY Claude, CRAÏS Gérard, DELAGNES Claudine, MOURGUES Jean-Michel, RATIE Michel, SABATIE Jean-Claude, SAUVAGNAC Pierrette

Absents / Excusés : ANDURAND Fabienne, BABA Marilynne, ISSOLAN Dominique,

Procurations : Fabienne ANDURAND à Claudine DELAGNES
Marilyne BABA à Gérard CRAÏS

Secrétaire de séance : Claudine DELAGNES

La séance débute à 21 h 15. Monsieur le Maire accueille et remercie les personnes présentes, constate que le quorum est atteint et propose de passer à l'ordre du jour.

1°- Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 11 octobre 2010

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir approuver la teneur du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 11 octobre 2010. Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du précédent conseil.

2°- Carte communale

Monsieur le Maire rend compte de l'entrevue accordée par Monsieur le Préfet de Tarn-et-Garonne relative au projet de carte communale. Il serait possible de créer une zone urbanisable sur la voie communale n°4, entre le bourg et la partie agricole. Par contre, l'enjeu paysager reste un handicap à la création d'un lotissement sur la parcelle située à l'entrée ouest de la commune (ancien chenil).

3°- Rénovation des logements communaux

Il est décidé de procéder à la rénovation des fenêtres du T2 et de la porte du garage du T1 bis. La société BATIMAN ALUTEC a été choisie pour procéder aux travaux.

4°- T2 / augmentation du loyer

Un avenant au bail de location du T2 sera signé entre le locataire et la commune d'Auty pour modifier le montant du loyer en raison des travaux de rénovation des fenêtres.

Le contrat de conventionnement liant la commune à l'Etat pour les logements Palulos sera résilié à la fin de l'année 2011.

5°- Cimetière communal

Le règlement du cimetière communal établi par les membres de la commission cimetière en date du 24 septembre 2010 est approuvé. Les droits des concessions sont fixés, à compter du 1^{er} novembre 2010, de la façon suivante :

- Dépositaire communal
 - Gratuit les 12 premiers mois suivant le dépôt du cercueil ou de l'urne funéraire,
 - 10 € par mois à partir du 13^{ème} mois suivant le dépôt du cercueil ou de l'urne funéraire
 - 20 € pour le 16^{ème} mois, 30 € pour le 17^{ème} mois, 40 € pour le 18^{ème} mois. (la période totale de dépôt provisoire ne pourra en aucun cas excéder les 18 mois suivant le dépôt du cercueil ou de l'urne funéraire dans le dépositaire communal).

- Cimetière communal (ce tarif sera réévalué chaque année en tenant compte de l'indice du coût de la construction)
 - Concession perpétuelle de 3 m² : 40.60 € au 01/11/2010
 - Concession perpétuelle de 6 m² : 81.20 € au 01/11/2010
- Columbarium
La concession d'une case accueillant d'une à deux urnes cinéraires est délivrée pour une durée de 30 ans pour un montant de 400 €. (plaque d'identification vierge remise par la mairie, gravure à la charge de la famille du défunt)
- Jardin du Souvenir
- La plaque d'identification vierge apposée sur la Pierre du Souvenir sera remise par la mairie à la famille du défunt, son coût est de 20 € ; la gravure de cette plaque sera à la charge de la famille.

6°- Bulletin communal 2010

Les travaux de duplication et de reliure du bulletin municipal seront confiés à la Sté Euro 82.

7°- Vœux 2011

La cérémonie des vœux de la municipalité aux habitants d'Auty est fixée au dimanche 9 janvier 2011.

8°- Questions diverses

8-1 Décisions modificatives du budget 2010 : il est décidé de procéder aux virements de crédits suivants

Chapitre	Compte	Nature	Objet	Crédit à ouvrir	Crédit à réduire
021	2135	Aménagement construction	Travaux menuiserie	8000	
020	2031	Frais d'études			-2000
023	2313	Immobilisations / Eq. Publics			-6000
022	22	Dépenses imprévues	Annulation DM 01/2010	500	
65	65734	Subv. Fonct. Communes			-500

et au vote des crédits supplémentaires suivants

Chapitre	Compte	Nature	Objet	Dépenses	Recettes
040	21311	Hotel de ville	Travaux en régie	908	
040	2188	Columbarium	Travaux en régie	3945	
021	21	Virement Section de Fonctionnement			4853
023	23	Virement de Section d'Investissement		4853	
042	722	Immobilisations corporelles			4853

8-2 – Location de la salle des fêtes

Les associations extérieures à la commune bénéficient de la gratuité de la location pour leurs réunions, paieront le tarif de 250 € pour une festivité et paieront dans ces deux cas le chauffage pendant la période du 15/10 au 15/04.

Les associations communales continuent de bénéficier de la gratuité totale de la location (salle et chauffage).

8-3 – Terrain Poumaret

La commune a engagé en 2008 une procédure de réintégration des parcelles dites « bien sans maître » dans le domaine communal. Ces parcelles situées au lieu-dit Poumaret et Pourramond, d'une superficie totale de 4 ha28a22ca ont fait l'objet d'une publication et d'un enregistrement à la Conservation des Hypothèques de Montauban en date du 9 septembre 2010.

8-4 – Tarif EDF de la salle des fêtes

La Sté ERDF sera contactée pour une révision des contrats de fournitures d'électricité de la salle des fêtes.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 23 h 05.